

*Fiches descriptives des postes de Directeur des Systèmes  
d'Information et de Spécialiste des Marchés Publics, ouverts  
pour la campagne spéciale du fichier national*

*Mai 2020*



<b>Référence</b>	<b>01 - DSI</b>		
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Directeur des Systèmes d'Information</b>		
<b>Position hiérarchique</b>	N+1 : Secrétaire général du Ministère	<b>Relations fonctionnelles principales</b>	<b>Internes:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Directions du ministère,</li><li>• Entités sous tutelle</li></ul>
	N-1 : Chefs de Service		<b>Externes:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)</li><li>• Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI)</li><li>• Agence pour le Développement du Numérique (ADN)</li><li>• Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)</li></ul>
<b>Mission générale du poste</b>			
Le Directeur des Systèmes d'Information est garant de l'alignement du système d'information du ministère avec la politique nationale de gouvernance électronique et la stratégie sectorielle de son Ministère. Il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du maintien en conditions opérationnelles du système d'information et des eServices du ministère, de leur sécurité et de leur qualité.			
<b>Principales activités</b>			
Le Directeur des Systèmes d'Information est chargé de : <ul style="list-style-type: none"><li>• Conduire l'élaboration, la mise à jour et l'exécution opérationnelle du schéma directeur sectoriel des systèmes d'information en ligne avec le schéma directeur national des systèmes d'information ;</li><li>• Superviser la conduite des projets et programmes numériques du ministère ;</li><li>• Assurer la promotion et l'accélération de la transformation digitale du ministère ;</li><li>• Piloter la mise en œuvre et garantir la cohérence technique et applicative des systèmes d'information ;</li><li>• Anticiper les transformations technologiques et fonctionnelles nécessaires en fonction des besoins et de la stratégie sectorielle de son Ministère pour être force de proposition ;</li><li>• Coordonner les fonctions systèmes d'information des entités, directions ou structures sous tutelle du ministère ;</li><li>• Garantir la sécurisation formelle, l'authentification et la sauvegarde des documents administratifs et autres productions intellectuelles en accord avec les règles et politiques en vigueur ;</li><li>• Mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information en accord avec les politiques et règles en vigueur ;</li><li>• Elaborer et mettre en œuvre la politique archivistique et de gestion des savoirs du ministère, en accord avec les politiques et règles en vigueur ;</li><li>• Garantir l'optimisation budgétaire et la mutualisation des ressources informatiques au sein du ministère ;</li><li>• Assurer la fluidité et l'accessibilité de l'information ;</li><li>• Faciliter les relations entre les directions techniques et les usagers/clients pour un service public efficient.</li></ul>			

<b>Référence</b>	<b>01 - DSI</b>	
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Directeur des Systèmes d'Information</b>	
<b>Profil requis</b>	<b>Diplôme :</b> Bac + 5 en ingénierie informatique, télécommunications ou autres options équivalentes Un diplôme complémentaire en management est un plus.	<b>Aptitudes particulières:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir de solides connaissances dans les domaines des systèmes d'information, de l'informatique et des télécommunications-;</li> <li>• avoir une solide capacité managériale ;</li> <li>• avoir des compétences en pilotage de programmes de transformation de Systèmes d'Information ;</li> <li>• maîtriser l'anglais professionnel et technologique ;</li> <li>• posséder une bonne connaissance et la pratique des enjeux de la révolution numérique ;</li> <li>• avoir l'expérience de l'encadrement et de la supervision d'équipe ;</li> <li>• avoir des aptitudes au leadership, à la communication écrite, orale, et au travail d'équipe.</li> </ul>
	<b>Catégorie:</b> Être un cadre de la catégorie A, échelle 1 ou de niveau équivalent si le cadre n'est pas issu de l'Administration publique.	
	<b>Ancienneté professionnelle : 6</b> ans d'expérience professionnelle pertinente	
<b>Conditions de rémunération</b>		
La rémunération du cadre nommé à un poste de Directeur des Systèmes d'Information sera définie en tenant compte de la spécificité du poste, et du cahier des charges prescrit.		



<b>Référence</b>	<b>02 - SMP</b>		
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Spécialiste des marchés publics</b>		
<b>Position hiérarchique</b>	N+1 : Varie suivant le poste d'affectation	<b>Relations fonctionnelles principales</b>	<b>Internes:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Directions centrales, techniques et départementales du Ministère ;</li><li>• Responsables d'organismes sous tutelle.</li></ul>
	N-1 : Varie suivant le poste d'affectation		
<b>Mission générale du poste</b>			
Le Spécialiste des marchés publics assiste le Ministre, en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés et des délégations de service public.			
<b>Principales activités</b>			
Le Spécialiste des marchés publics doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"><li>• planifier les marchés publics, quels que soient leurs montants ;</li><li>• publier l'avis général de passation des marchés publics ;</li><li>• coordonner les opérations d'attribution des marchés passés suite à une offre spontanée ;</li><li>• s'assurer de la disponibilité des financements avant le lancement de l'appel à concurrence et de la réservation du crédit avant la signature du marché ;</li><li>• élaborer les dossiers d'appel à concurrence et de consultation en collaboration avec les services techniques compétents ;</li><li>• publier le procès-verbal d'ouverture des offres et des propositions ainsi que les résultats d'attribution provisoire et définitive ;</li><li>• lancer les appels à concurrence ;</li><li>• rédiger les contrats et les avenants ;</li><li>• suivre l'exécution administrative, technique et financière des marchés;</li><li>• organiser et suivre les réceptions des ouvrages, fournitures et services objet des marchés ;</li><li>• tenir les statistiques et les indicateurs de performance, assurer la rédaction des rapports sur la passation et l'exécution des marchés pour le ministre et leur transmission à la Direction nationale de contrôle des marchés publics et à l'Autorité de régulation des marchés publics ;</li></ul>			

<b>Référence</b>	<b>02 - SMP</b>	
<b>Intitulé du poste</b>	<b>Spécialiste des marchés publics</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rédiger les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés publics pour le ministre ;</li> <li>• mettre en œuvre l'ensemble des procédures d'enregistrement des phases administrative, technique et financière et leur pré-archivage ;</li> <li>• assurer le contrôle a priori de l'ensemble des opérations de passation des marchés publics dont les montants se situent dans la limite de sa compétence, depuis la phase de planification jusqu'à l'attribution du marché.</li> </ul>	
<b>Profil requis</b>	<b>Diplôme</b> : Bac + 5 en Gestion des marchés publics ou Administration des finances, ou autres options équivalentes.	<b>Aptitudes particulières</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique et des expériences et aptitudes en matière de contrôle des services étatiques ;</li> <li>• disposer d'une formation spécifique sur les procédures de passation des marchés publics (certificat, attestation, master en passation des marchés publics, etc.) ;</li> <li>• maîtriser toutes les procédures de passation des marchés publics et d'exécution des dépenses publiques ;</li> <li>• avoir des aptitudes au leadership, à la communication écrite, orale et au travail d'équipe.</li> </ul>
	<b>Catégorie</b> : être un cadre de la catégorie A, échelle 1 ou de niveau équivalent si le cadre n'est pas issu de l'administration publique.	
	<b>Ancienneté professionnelle</b> : justifier idéalement de 4 ans d'ancienneté professionnelle au moins dans le domaine de la passation, de l'exécution ou du contrôle des marchés publics.	
	<b>Statut</b> : Agent de l'État ou non.	
	<b>Exigence</b> : n'avoir jamais été condamné pour fait de malversation financière.	

